



Rapport moral et financier

Année 2022

Table des matières

| | | |
|------|--|----|
| I. | Introduction – Panorama de l’année 2022..... | 3 |
| II. | Rapport d’activité..... | 5 |
| A. | Passation de pouvoirs..... | 5 |
| B. | Les adhérents | 5 |
| C. | La gestion et le développement de l’association | 6 |
| | Développement et lancement du nouveau site internet..... | 6 |
| | Partenariats | 7 |
| | Sections régionales..... | 7 |
| | Gouvernance de l’association | 8 |
| III. | Rapport financier..... | 9 |
| A. | Résultat financier de l’année 2022..... | 9 |
| B. | Evolution des recettes et dépenses sur 5 ans | 9 |
| C. | Les dépenses | 10 |
| D. | Les recettes..... | 12 |
| E. | Trésorerie | 12 |
| F. | Nouveaux chantiers..... | 13 |

Ce rapport d’activité a été préparé par le Président de l’AFECTI, M. Jonathan DUPAIN, et la Trésorière de l’association, Mme Mathilde LAURENS, avec l’appui du trésorier adjoint, M. Guy Bertrand Kamté.

Il a été approuvé par le Conseil d’administration lors de sa réunion du 8 mars 2023

I. INTRODUCTION – PANORAMA DE L'ANNÉE 2022

Une année charnière pour le secteur et pour l'association

L'année 2022 a marqué un certain « retour à la normale » suite à la pandémie du Covid-19 qui avait fortement perturbé tous les échanges internationaux, la coopération internationale et plus largement, la vie de chacun et chacune d'entre nous. Par conséquent, l'activité de notre association a été fortement ralentie tout en maintenant malgré tout, plusieurs fondamentaux, grâce à l'engagement du précédent bureau : accueil de nouveaux membres, maintien de notre dispositif de partage d'opportunités de missions, documentation de l'impact du Covid-19 sur l'activité des membres et développement de partenariats institutionnels ou encore, reconstitution des comptes de l'association depuis 2018.

Le début de l'année 2022 a donné lieu à l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration qui a mis en place un nouveau bureau en charge de la gestion de l'association.

Le début de mandat du nouveau CA a donné lieu à deux constats initiaux qui ont orienté les travaux du bureau :

- la base d'adhérents cotisants de l'association a été fragilisée par la conjoncture des deux dernières années et le ralentissement induit de l'association ;
- le site internet de l'association, qui constitue également son outil central de gestion, présente différentes limites relatives à la gestion fiable et pratique de l'association, à celle de ses adhérents et plus largement, au développement des services proposés aux membres.

Les réflexions autour de ces deux constats ont naturellement amené à questionner le positionnement stratégique et opérationnel de l'AFECTI dans le paysage de la coopération technique et plus largement, l'identité qu'elle souhaite réaffirmer dans un contexte professionnel et international bien différent de celui qui a présidé à sa création et à son développement.

Une priorisation pragmatique des chantiers autour de la refonte du site internet

Suite à ces premières réflexions, **le bureau a pris le parti de prioriser la consolidation de nouvelles bases pour la gestion et le développement de l'association** afin de (i) sécuriser l'existant et, (ii) disposer d'une assise solide pour penser et mettre en œuvre la consolidation et le développement de l'activité de l'association.

La refonte du site internet a donc été choisie comme chantier prioritaire afin de disposer :

- d'un outil de gestion des adhérents et des adhésions fiable, performant, respectant les nouvelles directives européennes sur la protection des données et permettant plus d'automatisation afin de limiter le temps de travail « administratif » du bureau bénévole ;
- d'un outil mieux construit pour pouvoir développer de nouveaux services dans le futur ;
- d'une vitrine rénovée pour l'association et ses membres.

Ce chantier a été considéré comme un préalable pour pouvoir pleinement réengager le développement de partenariats institutionnels et la promotion de l'association.

Le nouvel outil digital de l'AFECTI - intégrant son site internet ainsi que les outils et processus de gestion qui y sont adossés, a été mis en service en février 2023 et se trouve donc en période de rodage pendant laquelle les retours d'expérience des usagers sont précieux.

De perspectives futures riches, porteuses de défis pratiques

Au-delà de la refonte du site internet, l'année 2022 a donné lieu à quelques réalisations complémentaires présentées dans ce rapport d'activité mais c'est bien l'année 2023 qui sera dédiée au développement de l'AFECTI.

Des réflexions de fond sur la stratégie de développement de l'association seront menées au premier semestre 2023 par les membres du CA et avec l'implication de l'ensemble des adhérents. L'objectif sera d'aboutir à une vision stratégique partagée de la mission renouvelée de l'association et de son positionnement opérationnel. Ces éléments clarifiés devront constituer un socle facilement communicable autour duquel l'engagement de tous les membres de l'association – du CA jusqu'à la base adhérente – puisse se consolider.

En effet, les perspectives de croissance de l'association sont importantes dans un contexte où le recours aux consultants semble exponentiel dans le secteur de la coopération internationale et où, de manière plus générale, ces formes de travail indépendant sont en plein développement dans la plupart des pays. Au-delà de cet aspect quantitatif, cette atomisation du travail dans un format individuel génère un besoin chez les consultants de trouver des espaces collectifs pour collaborer et, de manière plus générale, partager avec leurs pairs et les institutions.

Ainsi, si les opportunités de développement à court terme de l'AFECTI sont importantes et multiformes, il convient de rappeler que ses ressources humaines sont limitées avec un fonctionnement ne reposant que sur l'engagement bénévole de son Bureau et sur celui, plus ponctuel de son Conseil d'Administration.

Sans préjuger de la forme que pourrait prendre l'avenir de l'AFECTI, à court terme, son développement ne pourra se concrétiser qu'avec un intérêt et une mobilisation accrue des membres dans la mise en activité de l'association.

Le Président, la Trésorière et la Secrétaire générale de l'association tiennent à remercier les membres de l'ancien bureau pour leur aide précieuse lors de la passation de pouvoirs, ainsi que l'ensemble des membres de l'actuel Conseil d'Administration pour leur confiance tout au long de cette année.

Nous tenons également à exprimer nos remerciements aux membres de l'association pour leur compréhension vis-à-vis de cette année de rodage du nouveau bureau.

Enfin, nous remercions tous les membres qui ont contribué directement à l'activité de l'association, en partageant des opportunités de mission, en nous faisant part de leurs avis et préoccupations – notamment dans le cadre de la refonte du site internet.

Nous encourageons tous les membres de l'association à s'emparer de leur nouvel outil et, plus largement, à penser l'AFECTI comme une association leur appartenant collectivement et ainsi, être force de proposition et d'action.

II. RAPPORT D'ACTIVITÉ

A. Passation de pouvoirs

Un nouveau conseil d'administration a été élu en janvier 2022 et celui-ci a élu en son sein le bureau exécutif de l'association en février 2022.

| Nom | Fonction | Nom | Fonction |
|------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------|
| Jonathan DUPAIN | Président | Kamal KHEFFACHE | Vice-président |
| Amélie TRIMOULET | Secrétaire générale | Irène SESMAISONS | Secrétaire générale adjointe |
| Mathilde LAURENS | Trésorière | Guy-Bertrand KAMTE | Trésorier adjoint |
| Karine D'AUZAC DE LAMARTINIE | Administratrice | Léonard LÉVÊQUE | Administrateur |
| Matthieu STOLZ | Administrateur | Soidiki HOUMADI BEN | Administrateur |
| Mostefa OUKI | Administrateur | | |

Les différentes démarches administratives relatives à ce changement de gouvernance ont été menées au cours du premier semestre 2022 : déclaration préfectorale et INSEE relatives à la composition du CA et du bureau et à la domiciliation de l'association, passation de pouvoirs bancaires etc. Ce premier semestre 2022 a également donné lieu à la prise en main des pratiques et outils de gestion de l'association : site internet et base de données, services bancaires et de paiement etc.

Perspectives : sur la base des pratiques et outils rénovés fin 2022, un manuel de procédures pourrait être élaboré afin de fixer les différents processus de gestion, et faciliter les futures passations de pouvoirs.

B. Les adhérents

Début 2022, l'AFECTI comptait environ 250 membres inscrits mais un nombre inférieur de membres cotisants, se situant entre 42 et 70. Le caractère exceptionnel des années 2020 et 2021 ont amené l'association à ne pas exiger de manière rigoureuse le renouvellement des cotisations, ce qui a donc permis de maintenir le lien dans cette période difficile. Par ailleurs, le caractère manuel de la gestion des périodes de validité des adhésions ne permettait pas de disposer facilement d'une vue d'ensemble de la situation en termes de membres à jour de leurs cotisations. Rétrospectivement, l'AFECTI international ayant reçu en 2021 un montant total de cotisation de 2 125€ (y compris la quote-part reversée par l'AFECTI-OI en 2022 pour le compte de l'année 2021), le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation en début d'année 2022 devait donc se situer entre 42 et 70 (la valeur de l'adhésion annuelle étant de 30 ou 50 euros),

Ce nombre d'adhérents à jour de leur cotisation est vraisemblablement resté stable sur l'année 2022, qui a donné lieu à la consolidation des différents outils de gestion dans le cadre de la refonte du site web, ainsi qu'un toilettage des bases de données des adhérents. Ainsi, fin 2022, l'AFECTI comptait :

- 45 membres à jours de leur cotisation ;
- 178 membres présentant un retard dans leur cotisation ;
- 55 aspirants membres s'étant inscrits sur l'année 2022 mais n'ayant pas encore payé leurs premières cotisations.

Perspectives : la consolidation des outils de gestion va permettre un pilotage plus efficace des adhésions et des cotisations. Par ailleurs, la rénovation du site web et des différents services existants soutient déjà l'intérêt des membres actuels et potentiels vis-à-vis d'une adhésion à l'association. Enfin, le développement plus général de l'activité de l'AFECTI et la communication visant de nouveaux publics devront être assurés afin de développer la base des membres cotisants.

C. La gestion et le développement de l'association

Développement et lancement du nouveau site internet

Le chantier a constitué le cœur de l'activité du bureau, au-delà de la gestion « quotidienne » de l'association. Mené tout au long du second semestre 2022, ce chantier a impliqué l'identification et la contractualisation d'un prestataire web (Bestofsite), le développement d'un cahier des charges, le suivi de la prestation, de nombreuses discussions d'orientation avec le prestataire, la contractualisation de services connexes (hébergement web, module de paiement en ligne) et enfin, la réinjection des contenus et de la base de données adhérents sur le nouveau site web, le développement de tutoriels vidéos et la communication associée.

En ce mois de février 2023, le nouveau site web est mis en service et fonctionnel. Une période de rodage de quelques mois doit permettre d'identifier les éventuels bugs afin de les faire corriger par notre développeur mais aussi, d'évaluer la pertinence d'un certain nombre de choix techniques.

Le premier avantage structurel de ce chantier est d'offrir un dispositif de gestion des adhésions et des adhérents plus fiable et efficace. Le suivi des adhérents et des adhésions (nouvelles adhésions, renouvellements, période de validité etc.) s'en retrouve renforcé et fiabilisé tout en limitant la charge de travail induite. Le suivi financier de l'association est également facilité tout en offrant de nouvelles options de paiement aux adhérents (paiement par CB en ligne).

Le nouveau site web offre une vitrine modernisée et plus attrayante pour la visibilité de l'association et des membres. Le design du nouveau site web s'est modernisé tout en offrant une meilleure fluidité de navigation. La migration de l'hébergement de nos bases de données vers le prestataire Ethersys a soutenu ces améliorations techniques tout en renforçant la responsabilité environnementale de l'association¹. Chaque membre dispose maintenant d'un [espace personnel](#) et le système [d'annuaire des membres](#) a été rénové avec un moteur de recherche repensé pour mieux servir les recherches d'experts dans divers secteurs d'activités. Un espace réservé aux membres a été structuré autour de pages dédiées aux [formations](#), ainsi qu'aux [opportunités de missions partagées](#), aux [ressources utiles](#) et enfin, à la [vie de l'association](#). Enfin, l'architecture de la gestion des données des adhérents permet de mieux se conformer à la réglementation européenne sur la protection des données personnelles.

Le dispositif de partage d'opportunités de missions a été internalisé et amélioré. Reposant jusqu'alors sur un simple Googlegroup, ce dispositif a été internalisé : la transmission d'email redirigée vers tous les membres transite maintenant uniquement sur nos serveurs (basés en France) et présente un visuel propre à l'association. Cette méthode classique de partage d'opportunités de missions s'accompagne maintenant d'une seconde méthode via une interface dédiée, au sein des espaces personnels de chacun des membres (celle-ci permet de cibler les membres qui recevront l'information en fonction de leurs domaines de compétences). L'ensemble des opportunités partagées est maintenant centralisé sur notre site web, sur [une page spécifique](#) de l'espace réservé aux membres.

En amont de la rénovation du dispositif de partage d'opportunités de missions dans le cadre de la refonte du site internet, 260 offres ont été partagées en 2022, grâce à une quinzaine d'adhérents. Activité phare de l'AFECTI depuis sa création en 2016, matérialisant la dimension solidaire de l'association, ce dispositif repose toutefois sur un groupe restreint de « fournisseurs » d'opportunités. Les membres qui répondent à ces opportunités sont par ailleurs maintenant activement invités à signaler aux recruteurs le rôle joué par l'AFECTI afin d'améliorer la visibilité de l'association.

¹ <https://www.ethersys.fr/green-it/>

Une interface dédiée aux partenaires de l'association a été intégrée au site. Dans la perspective du développement de partenariats, des institutions partenaires (bureaux d'études, agences de coopération, etc.) peuvent maintenant s'inscrire sur le site internet et disposer d'un accès authentifié avec leur propre espace personnel. Pour l'instant, cet accès leur permet de faire usage de l'interface de partage de missions afin de diffuser directement des demandes d'expertise auprès de nos membres. Des développements ultérieurs pourront être menés pour enrichir les services proposés aux partenaires.

Un nouvel outil de publication d'articles est maintenant à disposition de tous les membres, et du bureau de l'association. La page [actualités et publications](#) peut maintenant être alimentée par tous les membres de l'association, et pas seulement son administration. Chaque article peut aussi être commenté. Ce nouvel outil vise à offrir aux membres la possibilité de parler de leurs réalisations et/ou de partager des réflexions autour de notre métier et de l'aide publique au développement. Ceci afin de valoriser leur travail, enrichir leur profil et participer au débat d'idées, faisant ainsi de l'AFECTI un espace contribuant à la production intellectuelle de notre secteur d'activité.

Une section spécifique à l'AFECTI Océan Indien est maintenant également en place, à disposition du bureau de l'AFECTI-OI, sur une [page dédiée](#). Cette démarche s'inscrit dans une volonté de rapprochement des deux structures, en commençant par mutualiser l'outil digital.

Perspectives :

Dispositif de partage d'opportunités de missions : un effort de mobilisation des adhérents (que l'on espère plus nombreux chaque année) devra être mené afin que le réflexe de partager les opportunités se développe. Par ailleurs, l'internalisation du dispositif de partage d'opportunités de missions va permettre d'y intégrer des partenaires qui pourront diffuser directement leurs recherches d'experts ; des démarches dans ce sens seront menées tout au long de l'année 2023 dans le cadre d'un chantier plus large de développement de partenariats. Une autre évolution souhaitable serait que les membres s'emparent de cet outil pour rechercher des collaborateurs au sein du réseau AFECTI afin de répondre conjointement à certaines demandes.

Site internet : L'AFECTI dispose maintenant de bases consolidées pour envisager plus sereinement le développement de son activité. L'appropriation du nouveau site web par les membres doit être soutenue afin qu'un maximum de profils soient correctement actualisés et que des publications puissent alimenter la section dédiée. Les retours d'expérience des membres (à adresser à l'adresse contact@afecti.org) sont également précieux pour améliorer l'outil.

Partenariats

Le partenariat avec Assortis a été renouvelé. Pour rappel, Assortis est une société commerciale qui met en relation des experts et des compagnies internationales pour répondre aux appels d'offre des bailleurs de fonds internationaux ou des OING. Un tarif préférentiel a été négocié et obtenu pour les adhérents souhaitant s'inscrire sur le site d'Assortis et bénéficier de ses [services « Premium »](#).

Des échanges préparatoires ont été menés avec plusieurs structures recruteuses pour concrétiser certaines activités en 2023 : recherche directe d'experts au sein du réseau AFECTI & rencontre avec les membres, organisation d'activités conjointes etc.

Sections régionales

L'AFECTI Océan Indien compte 80 adhérents, dont 44 membres à la Réunion, 27 à Madagascar, 2 à Maurice, 2 au Mozambique, 3 aux Comores, 2 à Mayotte. Le cabinet ISODOM est partenaire de l'association à La Réunion. L'AFECTI OI reste fidèle à ses 4 axes stratégiques : (1) Développer davantage

la présence de l'association à Madagascar, (2) Permettre à de nouveaux consultants de se lancer à l'international, (3) Favoriser la connaissance mutuelle et les échanges entre consultants, (4) Donner une nouvelle impulsion après les restrictions de contacts liées au COVID-19. Deux rencontres se sont tenues entre adhérents à La Réunion, et deux rencontres à Madagascar. En 2023, l'AFECTI va s'appuyer sur le nouveau site www.afecti.org pour offrir encore davantage de visibilité, de services et de possibilités de liens aux consultants.

Au Maghreb, le Vice-président de l'AFECTI - résident de la zone, a maintenu différents échanges entre les membres locaux sans que ce niveau d'activité appelle à la formalisation d'une section régionale.

Gouvernance de l'association

Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois en 2022 à l'initiative du bureau, de manière virtuelle. Chaque réunion ayant un ordre du jour et faisant l'objet d'un compte rendu rédigé par le Président. La validation des demandes d'adhésion a été dissociée des temps de réunion et se fait maintenant par échange mail ; ceci afin de dégager du temps pour des discussions de fond lors des réunions du CA.

Perspectives : Il a été constaté des difficultés pour réussir à réunir un nombre substantiel de membres du CA lors des réunions. Différentes méthodes d'organisation de ces réunions ont été testées (dates fixes ou variables) et des dispositifs plus souples de prise de décision sont à l'étude pour améliorer l'efficacité de la gouvernance de l'association.

III. RAPPORT FINANCIER

A. Résultat financier de l'année 2022

Pour l'année 2022, les recettes de l'AFECTI s'élèvent à 3 479 euros tandis que les dépenses élèvent à 6205 euros. Le solde de cette année est donc négatif, il s'explique principalement par les investissements liés à la refonte de l'outil digital de l'association, accompagnés d'une reprise progressive des adhésions.

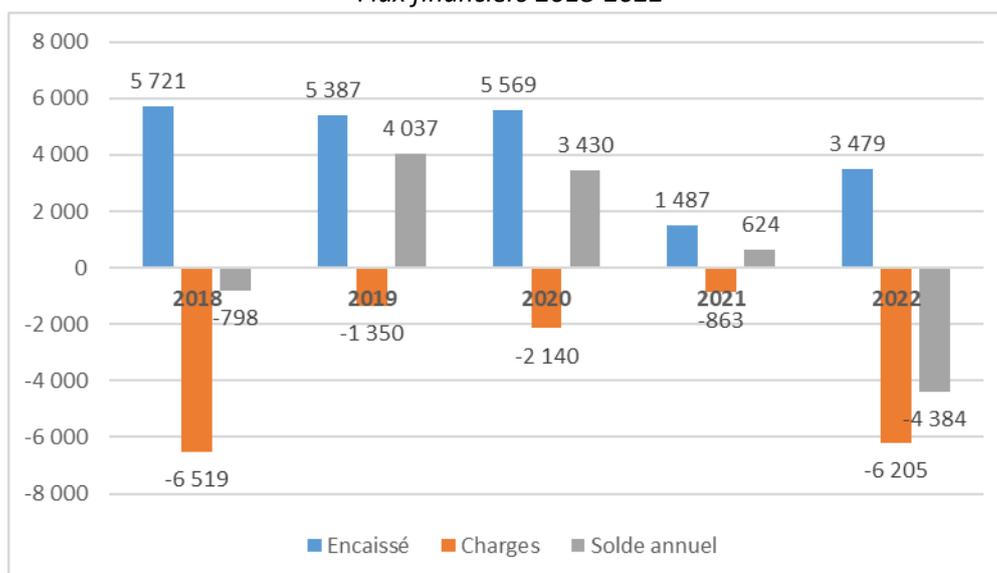
| Recettes | | Dépenses | |
|------------------------|-----------------|-----------------------|------------------|
| Cotisation des membres | 1 820,82 | Frais bancaires | -64,07 |
| AFECTI-OI | 1 658,00 | Commission PayPal | -17,02 |
| | | Frais CMO | -47,05 |
| | | Fournisseurs | -6 140,87 |
| | | OVH | -109,98 |
| | | 1&1 Ionos | -92,29 |
| | | Vimeo | -90,60 |
| | | Best of Site | -5 740,00 |
| | | Ethersys | -108,00 |
| Total recettes | 3 478,82 | Total dépenses | -6 204,94 |

Pour l'exercice 2022, l'AFECTI international enregistre un résultat négatif de 2 726.12 euros.

B. Evolution des recettes et dépenses sur 5 ans

Les recettes encaissées et les dépenses engagées sur les cinq dernières années entre 2018 et 2022 sont résumées dans la figure ci-après. On note des dépenses importantes sur les années 2018 et 2022 respectivement. Ces dépenses traduisent des périodes importantes dans la vie de l'association. D'une part, la relance des activités de l'association qui avaient connu un ralentissement et d'autre part le nouvel élan apporté par l'équipe actuel qui a pris ses fonctions en début 2022.

Flux financiers 2018-2022

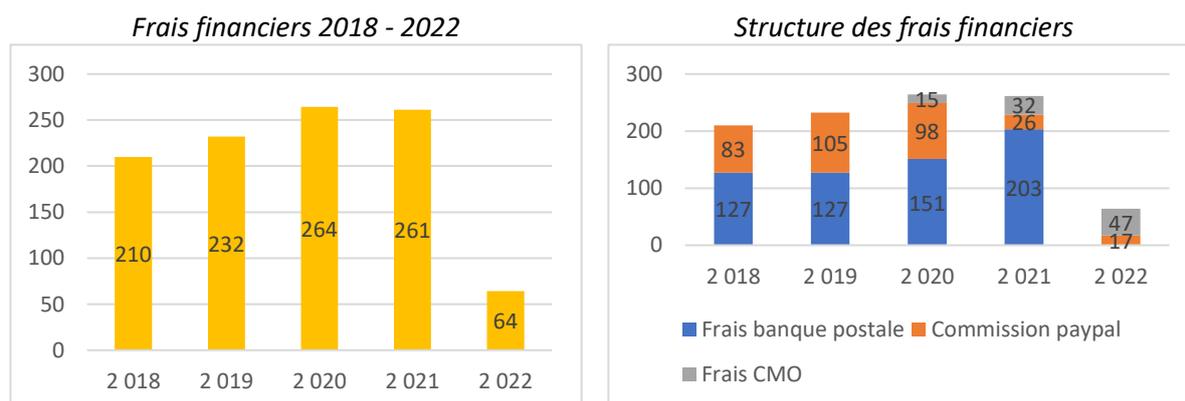


C. Les dépenses

| Synthèse des dépenses | |
|--|-----------------|
| Poste de dépense | Montant (Euros) |
| Frais financiers | 64 |
| Frais bancaires - Crédit mutuel Océan | 47 |
| Commissions - PayPal | 17 |
| Services Web | 401 |
| Hébergement Web - Ethersys | 108 |
| Hébergement Vidéo – Vimeo (ancien) | 91 |
| Hébergement Web – OVH (ancien) | 110 |
| Hébergement Web 2 – Ionos (ancien) | 92 |
| Développement Web | 5 740 |
| Création du site internet – Best of Site | 5 740 |
| Total | 6 205 |

Les frais financiers

L'effort en termes de rationalisation des frais financiers réalisé en 2021 par le précédent bureau a porté ses fruits sur l'année 2022. Ces frais s'élèvent à 68 euros soit une différence de 193 euros par rapport à l'année passée.



Sur l'année 2022, les frais financiers se répartissent de la façon suivante :

- Pour le compte CMO, ils s'élèvent à environ 47 euros. À noter que les moyens de paiements rattachés au CMO sont limités à un chéquier et à un système de paiement sur internet auxquels seuls le Président et la Trésorière ont pleinement accès ;
- Pour le service en ligne PAYPAL, les 17 euros inscrits en 2022 comprennent les frais de commissions correspondants au statut « d'Association à but non lucratif » de l'AFECTI demandés par l'ancien bureau. Des démarches sont en cours pour bénéficier à nouveau de ces tarifs préférentiels dans le cadre de l'ouverture du nouveau compte.

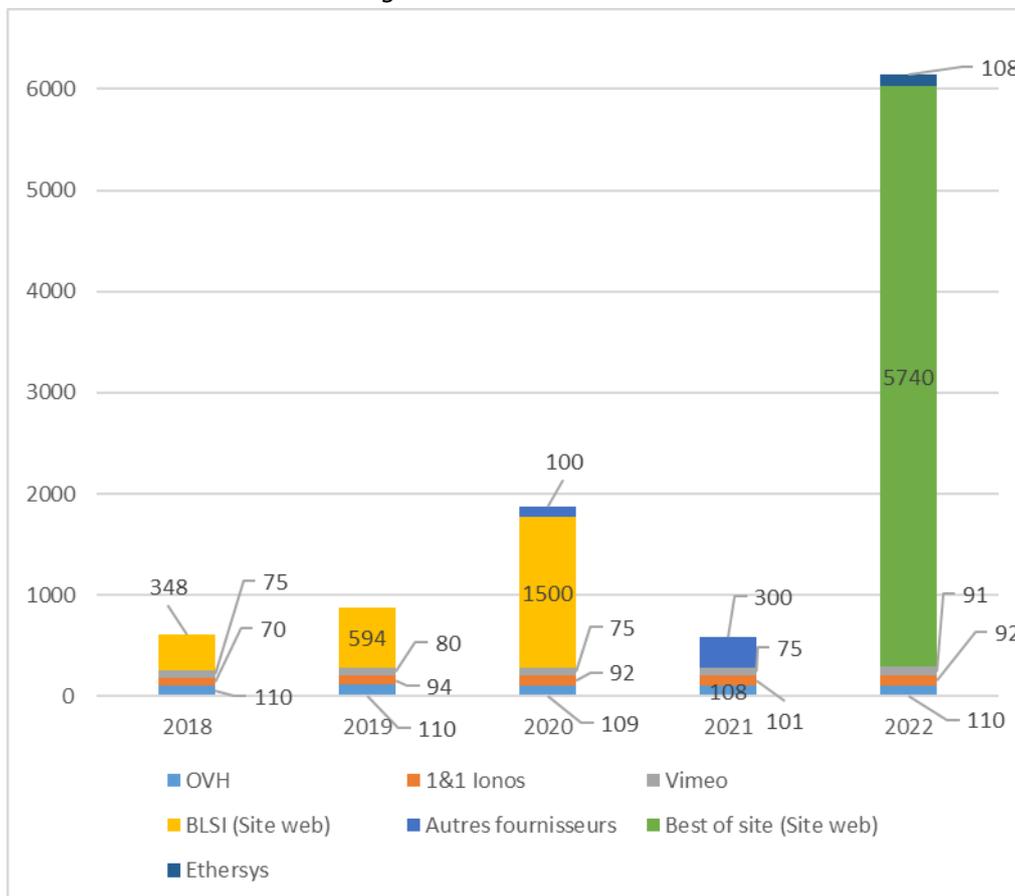
Les autres charges de fonctionnement

Jusqu'en 2022, les charges qui ont donné lieu aux règlements des tiers fournisseurs de l'association ont concerné la fourniture de services digitaux, composés de services de location de nom de domaine, d'hébergement du site Web et de service de messagerie électronique associés auprès des fournisseurs OVH et Ionos. La société Vimeo a également fourni à l'AFECTI un service de stockage et diffusion de vidéos en ligne nécessaire à la bonne marche du site.

Avec la création du nouveau site internet et dans un souci de sécurisation des données, de qualité du service client et de responsabilité environnementale, le bureau a opté pour un nouveau prestataire, Ethersys qui fournit l'ensemble de ces services. L'abonnement mensuel à Ethersys s'élève à 36 euros, soit un total de 432 euros par an. Au-delà des pratiques vertueuses en termes d'impact environnementale, le site est désormais plus performant (rapidité du téléchargement des pages) et le serveur est continuellement maintenu à jour via des mises à jour automatiques (PHP, APACHE, MYSQL). Par ailleurs, Ethersys est partenaire de notre développeur web « Best of Site », ce qui permet de disposer d'une meilleure continuité de services en cas de problèmes rencontrés, et une gestion des incidents plus efficace.

Enfin, la création du site internet de l'AFECTI a constitué la dépense de 2022 la plus importante : ce coût imputé en 2022 s'élève à 5 740 euros, sur un coût total de 8 028 euros, le solde étant imputé sur l'exercice 2023.

Règlement des Fournisseurs

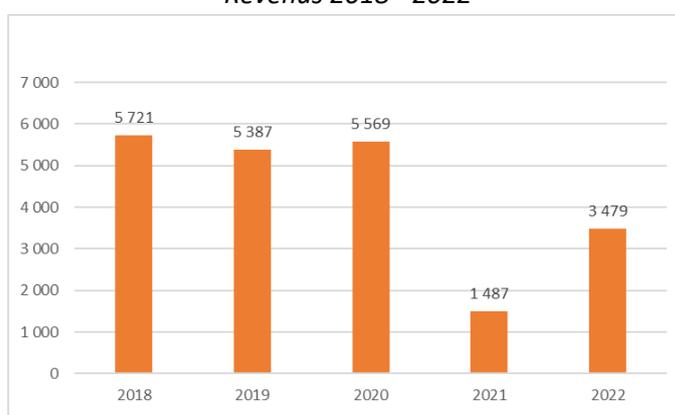


D. Les recettes

Les recettes de l'Association sont exclusivement constituées des cotisations des membres. Pour l'année 2022, celles-ci s'élèvent à 3 479 euros dont près de la moitié est constituée du reversement de la quote-part de l'AFECTI Océan Indien pour les années 2020 (1 020 €) et 2021 (638 €).

Ce niveau de revenus représente donc plus du double de 2021 mais il reste inférieur aux années 2018, 2019 et 2020. Au-delà d'un possible désintérêt des adhérents actuels ou potentiel, cela s'explique notamment par le fait que la relance automatique des renouvellements d'adhésion sur l'ancien site a continué à présenter des dysfonctionnements et beaucoup d'adhérents sont en retard de paiement (les adhésions étant de date à date) ; ce dysfonctionnement persistant faisait d'ailleurs partie des raisons de la création d'un nouveau site internet.

Revenus 2018 - 2022



E. Trésorerie

Fin 2021, ses réserves de trésorerie s'élevaient à 18 105,66 euros, soit 16 582,82 euros sur le compte bancaire et 1 522,84 euros sur le compte PayPal. Fin 2022, ces réserves de trésorerie s'élevaient donc à 15 379,54 euros.

| Rubriques | | Montant (Euros) |
|---|-------------|--------------------|
| Solde de trésorerie au 31/12/2021 | | 18 105,66 € |
| Recettes exercice 2022 | | 3 478,82 € |
| <i>Cotisation des membres</i> | 1 820,82 € | |
| <i>Reversement AFECTI-OI 2020 et 2021</i> | 1 658,00 € | |
| Dépenses exercice 2022 | | -6 204,94 € |
| <i>Frais financiers</i> | -64,07 € | |
| <i>Règlement des fournisseurs</i> | -6 140,87 € | |
| Solde de trésorerie au 31/12/2022 | | 15 379,54 € |

Les réserves de trésorerie figurent, en intégralité, sur le compte du Crédit Mutuel Océan.

Le compte PAYPAL ouvert au nom de l'ancien président Raymond le Ruyet a été clôturé et son solde reversé sur le compte du Crédit Mutuel Océan (CMO).

Un nouveau compte PAYPAL au nom du nouveau Président, Jonathan DUPAIN vient d'être créé. À noter que pour des raisons règlementaires, PAYPAL impose le rattachement d'un compte au nom d'une personne physique, il n'est donc pas possible de rattacher le compte PAYPAL au nom officiel de l'association.

F. Nouveaux chantiers

Le nouveau site internet introduit une nouvelle modalité de paiement en plus de PAYPAL, du VIREMENT de compte à compte et de WESTERN UNION. Il s'agit de MONETICO, un nouveau terminal de paiement par carte bancaire. Ce dispositif permettra aux adhérents ne souhaitant pas utiliser PAYPAL d'effectuer leurs paiements par carte bancaire. Les frais se rapportant à cette modalité seront effectifs à partir de février 2023. Ils comprennent :

- Un abonnement mensuel de 17 € HT par mois
- La mise en place du contrat pour un montant de 75 €, payé une seule fois.
- L'achat du module du terminal de paiement pour un montant de 69 € également payé une seule fois.

Par ailleurs, le nouveau site internet permet une rationalisation de la procédure de réadhésion/adhésion des abonnés et des paiements : les paiements reçus sont attribués de manière fiable et automatique aux membres concernés pour actualiser leur statut d'adhérent et par là, leur accès à l'ensemble des services de l'association et le système de relance par mail - à un mois, une semaine et à expiration, est maintenant totalement fiable et opérationnel.